



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **4 avril 2011**

Délibération n° 2011-2128

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 5 au contrat européen avec la Commission européenne

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

Séance publique du 4 avril 2011**Délibération n° 2011-2128**

commission principale : urbanisme

objet : **Programme européen Concerto - Projet Renaissance - Avenant n° 5 au contrat européen avec la Commission européenne**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est engagée, depuis 2005, dans un ambitieux programme européen baptisé Concerto Renaissance, portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables.

Ce projet, conduit en partenariat avec 2 collectivités européennes : la ville de Saragosse en Espagne et la région de Lombardie en Italie, a permis de mettre en place des actions de recherche et développement et faire progresser les échanges de savoir-faire entre les partenaires impliqués.

Concernant le volet lyonnais du projet, le site retenu pour la mise en œuvre du programme de construction sur lequel s'appliquent les objectifs du projet Concerto Renaissance est celui de la ZAC Confluence à Lyon 2°, et plus précisément les lots A, B et C.

Aux côtés de la Communauté urbaine, une équipe projet (consortium), chargée de conduire les actions liées à l'atteinte des objectifs Concerto, est composée de :

- la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Confluence,
- l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise,
- l'association Hespul,
- le bureau d'études Enertech,
- l'Institut national des sciences appliquées (INSA)/CETHIL,
- les promoteurs des lots A, B, C (Nexity Appolonia, Bouwfonds Marignan Immobilier, ING Real Estate).

La Communauté urbaine est depuis 2006 le coordinateur officiel du projet, en partenariat étroit avec l'association Hespul.

Depuis la signature du contrat européen, le projet Concerto Renaissance a connu de nombreuses évolutions qui ont conduit la Communauté urbaine à solliciter auprès de la Commission européenne des demandes d'avenants successifs :

- l'avenant n° 1 : visant à entériner le retrait de Bracknell et à transférer les missions de coordination européenne à la Communauté urbaine, en étroit partenariat avec Hespul,
- l'avenant n° 2 : visant à entériner le retrait de l'Université de Barcelone et son remplacement par la société Ecodes,
- l'avenant n° 3 : visant à entériner le retrait de la société Ecodes et son remplacement par l'université de Saragosse ainsi que la nouvelle répartition budgétaire de la région de Lombardie.

Un quatrième avenant a été soumis à la Commission européenne en 2010 afin de proposer un plan d'actions modificatif pour le consortium de Saragosse, une nouvelle répartition des financements entre les partenaires et de solliciter la prolongation du contrat européen qui devait initialement s'achever au 17 octobre 2010.

Cette demande de prolongation a été rendue nécessaire du fait du retard pris lors des phases de conception et réalisation des lots A, B et C qui n'a pas permis aux partenaires lyonnais de réaliser les activités de mesure (monitoring) des bâtiments initialement prévus sur les années 2009 et 2010.

La Commission européenne a autorisé une prolongation du contrat de un an, renouvelable une fois. Le conseil de Communauté a approuvé par délibération n° 2010-1714 du 20 septembre 2010 la conclusion d'un avenant.

Durant l'année écoulée, les partenaires du projet Renaissance ont souhaité réactualiser une nouvelle fois leur programme d'activités pour prendre en compte certaines évolutions de leurs contextes locaux.

Ainsi, le consortium de Saragosse a préféré renoncer à l'installation de plusieurs systèmes solaires photovoltaïques, compte tenu des changements réglementaires intervenus dans la législation espagnole qui ne permettent plus d'assurer la rentabilité financière de ce type d'investissement.

Une proposition de réallocation du budget non consommé est ainsi envisagée au profit d'activités complémentaires de monitoring et socio-économiques (sensibilisation des habitants) qui seraient réalisées par l'université de Saragosse.

Enfin, le consortium de Saragosse souhaite tester la mise en œuvre d'un dispositif de rafraîchissement collectif sur un programme de logements neufs, à partir d'une pompe à chaleur au gaz. Cette installation se fera dans le cadre d'un montage juridique et financier de type ESCO (vente de service énergétique), ce qui sera une première en Espagne.

Concernant le consortium lyonnais, les principales évolutions justifiant l'approbation d'un avenant portent sur :

- la réallocation d'une partie du budget des partenaires du projet (Français, Espagnols et Italiens) au profit de la Communauté urbaine et Hespul pour financer les activités de coordination pour la période restant à couvrir,
- la mise en œuvre de nouvelles activités de formation à destination des gestionnaires d'équipements (notamment des lots A, B et C en particulier) afin d'optimiser la gestion et maintenance des équipements (chaufferies, ventilation, etc.), dans l'objectif de garantir la pérennité des performances énergétiques des bâtiments,
- le développement de nouvelles activités socio-économique, en collaboration étroite avec les partenaires Espagnols, afin de faire évoluer le comportement des habitants pour garantir les performances énergétiques des bâtiments des 3 lots. Ce travail de sensibilisation sera facilité par la mise à disposition, de la part des Espagnols, d'outils permettant d'évaluer en temps réel la consommation des appartements concernés,
- une nouvelle répartition du budget lié aux activités de recherche et développement entre l'Agence locale de l'énergie (ALE), la Communauté urbaine et Hespul afin de permettre la réalisation d'une version publiable du rapport final sur l'évolution de la planification urbaine et énergétique,
- un transfert, au sein du budget d'Hespul, des crédits initialement affectés aux activités de recherche et de développement sur les Ecoles supérieures de commerce et de management (ESCO), sur les activités socio-économiques et de dissémination, dans le but de capitaliser l'expérience du projet Renaissance, ses résultats et les enseignements retirés,
- un transfert au sein du budget de l'ALE des crédits initialement affectés à la recherche et développement sur des activités de formation, pour permettre le renforcement des formations à destination des habitants et des professionnels du bâtiment.

Par ailleurs, cette demande de modifications vise également la mise en œuvre d'activités communes aux partenaires de Saragosse et de Lyon portant sur :

- la formalisation d'un dispositif de formation sur l'étanchéité à l'air des bâtiments et son intégration à titre expérimentale dans le catalogue de formation des organismes de formation du bâtiment,

- le lancement d'une réflexion commune sur un contenu de formation portant sur la gestion et la maintenance des équipements.

Enfin, l'avenant n° 5 intègre :

- la prolongation d'une année, soit jusqu'au 17 octobre 2012, du contrat européen,
- le changement de modèle de déclaration de coûts et l'intégration de tierces parties pour certains partenaires, suite aux conclusions des audits réalisés à la demande de la Commission européenne durant l'année 2010.

Programme européen Concerto Renaissance	Montants éligibles (en €)	Subventions européennes (en €)	Recettes dont investissement (en €)	Recettes dont fonctionnement (en €)
avant l'avenant n° 5	18 784 856,00	8 563 319,00	4 676 948,00	3 886 371,00
après l'avenant n° 5	18 195 588,82	8 563 319,00	4 480 448,33	4 082 872,39
pour la Communauté urbaine				
avant l'avenant n° 5	355 191,00	231 533,00		231 533,00
après l'avenant n° 5	369 391,39	238 632,87		238 632,87

La Commission européenne a donné un avis favorable à la proposition d'avenant et sur annexe 1 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'au 5° tiret du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Concernant le consortium lyonnais, les principales évolutions justifiant l'approbation d'un avenant portent sur etc.", il convient de lire :

"Sociétés de services énergétiques (ESCO) etc."

au lieu de :

"Ecoles supérieures de commerce et de management (ESCO)" ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve l'avenant n° 5 au contrat européen passé entre la Commission européenne et la Communauté urbaine relatif au projet Concerto Renaissance, visant à entériner :

a) - les nouveaux programmes d'actions des consortiums de Saragosse et de Lyon tels que décrits ci-dessus,

b) - la nouvelle répartition des financements entre les différents partenaires, conformément au tableau ci-après annexé,

c) - l'augmentation de la dépense éligible et de la subvention pour la Communauté urbaine,

d) - la prolongation d'une année, soit jusqu'au 17 octobre 2012, du contrat européen.

3° - Autorise monsieur le Président à signer l'avenant n° 5 au contrat européen et ses annexes.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 204 180, 204 200, 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 1461.

5° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 747 700 - fonction 824 - opération n° 1461.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.